

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 janvier 2010

L'an deux mille dix, le 21 janvier, à 21 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude EXPOSITO, Maire.

Etaient présents : ARNAU Liliane - BISQUERT Jean-Louis - BOYER Denis - BUIL Alexandre - CALAS Philippe – CHAUDOIR Gwendoline - COURADIN Francis - DE LA RUA Michel - FAURE Philippe - FERNANDEZ Sandrine - JOURNET Michel - MARTIN Laure - MAUREL Bruno - PEREZ Gérard – PIONCHON Frédéric -ROUCAYROL Roch – TOULOUZE Philippe - VAYRETTE Frédéric.

Etaient absents–procuration : MINGUET Céline- SOLERE Daniel - LAMOUREUX Marlène.

Etait Absent : GOMEZ Tom.

1 - Dépassement du coefficient d'occupation des sols pour les bâtiments performants et recourant aux énergies renouvelables

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 128 – 1 et L 128 – 2

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R. 111-20, R. 111-21, R.134-2, R 271-1 à R 111-5

VU la loi 2005-781 du 13 juillet 2005 relative au programme fixant les orientations de la politique énergétique.

VU l'arrêté du 3 mai 2007 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label « haute performance énergétique ».

VU l'arrêté du 8 mai 2007 pris pour l'application de l'article R 111-21 du Code de la construction et de l'habitation relatif aux conditions à remplir pour bénéficier du dépassement de coefficient d'occupation des sols en cas de respect d'exigences de performance énergétique par un projet de construction.

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme de Portiragnes a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 23 octobre 2009.

Considérant qu'il y a lieu de favoriser les économies d'énergie dans les zones du PLU ayant vocation à accueillir des activités à vocation économique,

Le Conseil Municipal, suite à l'exposé de son Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité, Autorise un dépassement du coefficient d'occupation des sols de 20 % pour la zone AUE du PLU ayant vocation à recevoir des bâtiments à usage d'activité économique, afin de favoriser toutes les constructions remplissant des critères de performance énergétique.

2 - Observatoire foncier - Mise à disposition des bases de données DIA du Conseil Général de l'Hérault

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention de partenariat passée entre le Département de l'Hérault et la Commune, relative au soutien et à l'expertise que peut nous apporter celui-ci dans le domaine du foncier, dans ses aspects juridiques et techniques.

Il indique que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a conclu en mars 2005, avec le Département, une convention de partenariat portant sur les mêmes objectifs.

Cependant, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée n'étant pas destinataire des Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA), à l'exception des cas où délégation lui est donnée, les productions de l'observatoire foncier du département ne peuvent lui être communiquées que dans leur globalité à l'échelle du territoire intercommunal, sauf si la Commune permet l'exploitation de ses propres données.

Compte tenu des compétences de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, de la nécessité de travailler en synergie et d'avoir une cohérence dans les actions foncières sur le territoire communal et intercommunal, il est nécessaire que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée puisse accéder aux productions de l'observatoire foncier à l'échelle de notre commune.

Le Conseil Municipal, suite à l'exposé de son Maire, délibère et à l'unanimité :

- Autorise la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à exploiter les données de l'observatoire foncier du département de l'Hérault relatives à notre commune
- Autorise le maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

3 - Commune de PORTIRAGNES - Extension du Restaurant scolaire et Création d'une Maison d'enfants - Approbation avenants au marché

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 09 mai 2007 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le projet et a retenu le mode de passation des marchés pour l'extension du restaurant scolaire et la création d'une maison d'enfants.

Il ajoute qu'à l'issue de la procédure d'appel d'offre ouvert lancée le 23 juillet 2007, la Commission d'appel d'offre s'est tenue le lundi 30 juillet 2007 et a retenu les entreprises. Par délibération en date du 28 août 2007, le Conseil municipal a décidé d'approuver les marchés à passer avec les différentes entreprises.

Par délibération en date du 25 septembre 2008 les lots 13 – peinture, 10 – serrurerie, 3 – charpente – couverture – zinguerie, 6 – cloisons – isolation, 9 – menuiseries intérieures bois ont fait l'objet d'avenants inférieurs à 5 % du montant des travaux.

Par délibération en date du 23 octobre 2008 les lots 2 – gros œuvre, 12 – électricité chauffage, 7 – revêtement sol dur – faïences ont fait l’objet d’avenants supérieurs à 5 % et le lot 11 – plomberie, sanitaire, ventilation, d’un marché complémentaire.

Les lots 4 – Etanchéité, 8 – Menuiseries extérieures aluminium, 11 - Plomberie sanitaire ventilation, font l’objet d’un avenant, le lot 10 – Serrurerie, d’un deuxième avenant et le lot 12 – Electricité chauffage d’une augmentation qui porte le lot à 13 % au dessus du marché initial. Ce dernier lot a été soumis à la Commission d’appel d’offre qui s’est tenue le 12 août 2009 pour lequel elle s’est prononcée favorablement.

Lot	Montant initial TTC	Nouveau Montant TTC	Moins value	Plus value	Observations
Lot 04 – Etanchéité	6 338,80	6 051,76	287,04		
Lot 08 – Menuiseries extérieures aluminium	53 371,00	51 912,36	1 458,64		
Lot 10 – Revêtement sol dur - faïences	41 316,42	40 944,46	2 264,02		A déjà fait l’objet d’un avenant en plus value de 1 892,07 € TTC
Lot 11 – Plomberie sanitaire ventilation	51 429,79	47 955,41	3474,38		
Lot 12 – Electricité - Chauffage	60 681,87	68 336,52		2333,72	A déjà fait l’objet d’un avenant en plus value de 4 863,53 Ce qui augmente le lot de 13 % (Commission d’appel d’offre)
			7 487,08	2 333,72	

Ensuite, il dépose sur le bureau les avenants et le marché complémentaire à passer avec les entreprises concernées mentionnées dans le tableau ci-dessus et invite les membres présents à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité :

- Approuve les avenants et le marché complémentaire tels qu’ils sont proposés.
- Autorise le Maire à les signer ainsi que toutes pièces susceptibles de s’y rapporter.

4 - Etat des restes à réaliser dépenses issues du CA 2009 de la Commune - Approbation

Monsieur le Maire informe l’assemblée que le compte administratif 2009 de la Commune fait ressortir une liste des restes à réaliser dépenses.

Il propose à l’assemblée d’en prendre connaissance et invite les membres présents à délibérer.

Compte	Libellé	Sommes
2031- 754	Frais d'études	4 853,00
2312 - 851	Terrain Multisport	62 665,00
2312 - 852	Aire de jeux	61 034,00
2313 - 755	Mobilier restaurant scolaire maison d'enfants	30 472,00
2313 - 850	Construction bâtiment scolaire	5 840,00
2315 - 785	Enfouissement réseau La Redoute	41 709,00
2315 - 813	Programme Eclairage Public 2008	12 162,00
2315 - 833	Réfection voiries quartier La Redoute	137 005,00
2315 - 843	Création terrain de sport	180 000,00
2315 - 846	Conseil en énergie partagé	3 094,00
2315 - 847	Enfouissement réseau rue Pasteur	31 032,00
2315 - 848	Renforcement BT Tour St André	1 897,00
2315 - 853	Aménagement sortie RD 37 Centre Médical	2 073,00
Total		573 836,00

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve l'état des restes à réaliser dépenses tel qu'il est présenté, autorise le Maire à le signer.

5 - Etat des restes à réaliser dépenses issus du CA eau et assainissement 2009 Approbation

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le compte administratif Eau et Assainissement 2009 fait ressortir une liste des restes à réaliser dépenses.

Il propose à l'assemblée d'en prendre connaissance et invite les membres présents à délibérer.

Compte	Libellé	Sommes
2315 - 26	Conduite de refoulement F5 F2	204 650,00
2315 - 28	Curage Lagunage	192 792,00
2315 - 35	Extension lagunage Etudes préalables	132 769,00
2315 - 36	Extension lagunage Travaux	851 349,00
2315 - 39	Appareils hydro économes	9 963,00
2315 - 43	Raccordement réseau AEP Cassafières	334 000,00
2315 - 44	Autres travaux divers	102 341,00
2031 - 40	Zonage d'assainissement mise cohérence PLU	2 392,00
2031 - 41	Mise conformité PP captage AEP étude	11 060,00
2031 - 42	Suivi scientifique du Lagunage	231 814,00
Total		2 073 130,00

Le Conseil municipal, délibère et, à l'unanimité :

- Approuve l'état des restes à réaliser dépenses tel qu'il est présenté.
- Autorise le Maire à le signer.

6 - Nettoyage de la Plage – Désignation des délégués titulaire et suppléant.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les services maritimes et de la navigation du Languedoc Roussillon, n'assurent plus, déjà, depuis plusieurs années le nettoyage des plages de Portiragnes.

A ce sujet, les communes le Vendres, Valras et Portiragnes ont décidé de mutualiser leurs moyens pour lancer une consultation concernant le nettoyage des plages des trois communes en constituant un groupement de commandes.

Il rappelle également la délibération en date du 17 décembre 2009 au terme de laquelle le Conseil municipal a approuvé une convention tripartite constitutive d'un groupement de commande et ajoute qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant devant siéger à la Commission d'appel d'offre.

Le Maire propose donc de désigner les deux délégués :

Le Conseil municipal, délibère et, à l'unanimité, décide de désigner comme :

- délégué titulaire : Denis BOYER

- délégué suppléant : Roch ROUCAIROL

qui siégeront à la Commission d'appel d'offre du groupement de commandes des trois Communes.

7 - Entente sportive Portiragnes/Vias - Attribution de subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention formulée par Monsieur le Président de l'Entente sportive Portiragnes Vias pour faire face aux dépenses de fonctionnement du 1^{er} trimestre 2010.

Il propose de lui allouer la somme de 8 000 € et invite les membres présents à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité, approuve l'octroi d'une subvention de 8 000 € à l'entente sportive Portiragnes Vias.